

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1999 B 12556
Numéro SIREN : 423 743 772
Nom ou dénomination : MAITRISE ET DEVELOPPEMENT DE L'HABITAT

Ce dépôt a été enregistré le 16/05/2019 sous le numéro de dépôt 56819

1

Maîtrise et Développement de l'Habitat
Société à responsabilité limitée au capital de 5.002.116,00 €
Siège social : 47 boulevard Diderot - 75012 PARIS
423 743 772 RCS PARIS

**EXTRAIT DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
DU 15 MAI 2019**

(Étant précisé que toutes les résolutions ont été adoptées à l'unanimité des associés présents ou représentés, possédant ensemble l'intégralité des parts composant le capital social)

Deuxième résolution

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport de la gérance ainsi que du rapport spécial du Commissaire aux comptes, décide de réduire le capital social de 1 407 462,00 €, pour le ramener de 5 002 116,00 € à 3 594 654,00 €, par voie de rachat pour les annuler de 713 parts sociales, appartenant aux associés suivants :

- Monsieur Eric LASNET de LANTY, à hauteur de 341 parts, numérotées de 1 à 341,
- la Fondation FLORIC, Fondation sous égide de la Fondation Caritas France, à hauteur de 28 parts, numérotées de 342 à 369,
- la société La Financière La Varangue, à hauteur de 140 parts, numérotées de 608 à 747,
- Madame Pauline GROUSSIÉ, à hauteur de 76 parts, numérotées de 444 à 480, de 872 à 882, de 1.801 à 1.820 et de 2.219 à 2.226,
- Monsieur Thibault LASNET de LANTY, à hauteur de 68 parts, numérotées de 407 à 443, de 860 à 871 et de 1.821 à 1.839,
- Mademoiselle Clémence LASNET de LANTY, à hauteur de 60 parts, numérotées de 370 à 406, de 856 à 859 et de 1.840 à 1.858,

d'une valeur nominale de 1 974,00 € chacune, au prix unitaire de 10 773,48 €, sous condition suspensive de l'absence d'oppositions des créanciers ou du rejet de celles-ci, ou en cas d'oppositions valables, que celles-ci n'excèdent pas une somme de 150 000,00 €.

L'excédent du prix global de rachat sur la valeur nominale des parts sociales rachetées sera imputé sur le compte « Report à nouveau ».

47

L'assemblée générale confère tous pouvoirs à Monsieur Philippe JARLOT, gérant pour constater, le cas échéant, la réalisation de la condition suspensive dont est assortie cette décision de réduction du capital et la réalisation définitive de celle-ci, ainsi que pour procéder matériellement au rachat des parts des associés concernés, sans que le rachat donne lieu à un acte distinct de celui constatant la réalisation définitive de la réduction de capital.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, et sous la même condition suspensive, l'assemblée générale décide de modifier comme suit les articles 7 et 8 des statuts :

Article 7. – Apports.

Il est ajouté à la fin de cet article l'alinéa suivant :

Aux termes d'une décision de l'assemblée générale en date du 15 mai 2019, le capital social a été réduit de 1 407 462,00 €, pour être ramené à 3 594 654,00 €, par rachat et annulation de 713 parts sociales.

Article 8. – Capital social.

Le capital social est fixé à la somme de TROIS MILLIONS CINQ CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE MILLE SIX CENT CINQUANTE-QUATRE EUROS (3 594 654,00 €) et divisé en MILLE HUIT CENT VINGT ET UNE (1 821) parts sociales de MILLE NEUF CENT SOIXANTE QUATORZE EUROS (1.974,00 €), attribuées aux associés comme suit :

- à Monsieur Philippe JARLOT
778 parts, numérotées de 1 à 778, ci 778 parts,
- à la société La Financière La Varangue
127 parts, numérotées de 779 à 905, ci 127 parts,
- à Monsieur Pascal GIRAUD
84 parts, numérotées de 906 à 989, ci 84 parts,
- à Madame Marie-Paule BAILLAIS
104 parts, numérotées de 990 à 1.093, ci 104 parts,
- à Monsieur Michel BERTRAND
18 parts, numérotées de 1.094 à 1.111, ci 18 parts,
- à société ASFIM
6 parts, numérotées de 1.112 à 1.117, ci 6 parts,
- à Monsieur Raymond DEBY
12 parts, numérotées de 1.118 à 1.129, ci 12 parts,
- à Monsieur Eric DOUTREBENTE
187 parts, numérotées de 1.130 à 1.316, ci 187 parts,
- à Madame Stéphanie DOUTREBENTE
12 parts, numérotées de 1.317 à 1.328, ci 12 parts,
- à Mademoiselle Marie-France HELAERS
15 parts, numérotées de 1.329 à 1.343, ci 15 parts,

• à Monsieur Didier LE CHEVALIER	24 parts, numérotées de 1.344 à 1.367, ci	24 parts,
• à Monsieur Michel LE PIVAIN	6 parts, numérotées de 1.368 à 1.373, ci	6 parts,
• à SOCIETE FRANVAL	188 parts, numérotées de 1.374 à 1.561, ci	188 parts,
• à Monsieur Jean-Richard TESSIER	6 parts, numérotées de 1.562 à 1.567, ci	6 parts,
• à Monsieur Serge TREMBLAY	6 parts, numérotées de 1.568 à 1.573, ci	6 parts,
• à Mademoiselle Madeleine JARLOT	31 parts, numérotées de 1.574 à 1.604, ci	31 parts,
• à Madame Cécile JARLOT épouse GAS	31 parts, numérotées de 1.605 à 1.635, ci	31 parts,
• à Monsieur Sébastien JARLOT	31 parts, numérotées de 1.636 à 1.666, ci	31 parts,
• à Mademoiselle Laure JARLOT	31 parts, numérotées de 1.667 à 1.697, ci	31 parts,
• à Monsieur Paul JARLOT	31 parts, numérotées de 1.698 à 1.728, ci	31 parts,
• à Mademoiselle Anne JARLOT	31 parts, numérotées de 1.729 à 1.759, ci	31 parts,
• à Monsieur François JARLOT	31 parts, numérotées de 1.760 à 1.790, ci	31 parts,
• à Mademoiselle Irène JARLOT	31 parts, numérotées de 1.791 à 1.821, ci	31 parts,

TOTAL égal au nombre de parts composant le capital social :
MILLE HUIT CENT VINGT ET UNE, ci 1 821 parts.

Les associés déclarent expressément que les parts sociales sont intégralement libérées et qu'elles sont réparties entre eux dans les proportions indiquées ci-dessus.

L'assemblée générale confère tous pouvoirs à la gérance pour constater, le cas échéant, le caractère définitif de ces modifications.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Extrait certifié conforme,
Philippe JARLOT
gérant

